

Collombey-Muraz : Budget 2021

Questions générales (1^{er} paquet)

1. Mobilité douce. Concept dans la plaine. Est-ce qu'il y aura une explication au Conseil Général

Une explication sera faite au Conseil général une fois le concept précisé.

2. Projet Clos-Novex. Pouvons-nous prendre connaissance du projet ?

Ce projet a déjà été présenté mais si le Conseil général le souhaite, une nouvelle présentation peut être envisagée.

3. Dans quelle phase dans l'application de la RFFA nous trouvons-nous ?

Le référendum de la gauche contre la nouvelle loi fiscale n'ayant pas abouti, le Conseil d'Etat fixe l'entrée en vigueur de l'ensemble de ces mesures, comme initialement prévu, au 1er janvier 2020. Avec effet rétroactif. Concernant le budget 2021, nous serons donc dans la deuxième année fiscale d'application de la réforme fiscale.

4. Toujours concernant la RFFA. Adaptation du revenu modeste. Statut ?

Afin d'accompagner la mise en œuvre de la RFFA au niveau cantonal, le Grand Conseil a adopté en mars 2020 des modifications de la loi fiscale valaisanne. Celles-ci prévoient diverses mesures visant à alléger la charge fiscale de quelque 18'000 sociétés valaisannes par le biais de la réduction des taux d'imposition des personnes morales, de la suppression de l'impôt foncier sur les machines de production ou encore de la déduction supplémentaire des frais de recherche et développement.

Un paquet social a de plus été intégré à cette réforme. Il contient des mesures d'accompagnement telles qu'une réduction supplémentaire des primes d'assurance maladie, l'allégement de la charge fiscale des personnes à revenu modeste, des subventions plus importantes pour les crèches et des mesures ciblées dans le domaine du social, de la formation ainsi que de la prévention et de la sécurité des mineurs.

5. Toujours concernant la RFFA. Est-ce que l'on a adapté les salaires Crèche-UAPE ?

La question n'est pas très claire. S'il s'agit des fourchettes pour le calcul du tarif en fonction du revenu, celui-ci n'est pas impacté par la RFFA (une révision pourrait être entreprise en connaissance de cause concernant les incidences de la RFFA sur le revenu imposable des couples au bénéfice d'un placement en crèche. Si cela concerne une adaptation des salaires du personnel des crèches, comme le proposait le grand argentier M. Roberto Schmidt, la rémunération des collaboratrices et collaborateurs employés dans nos structures jeunesse découle de l'échelle des salaires en vigueur

au sein de la commune. Une adaptation de cette échelle est prévue, mais n'a rien à voir avec la RFFA.

6. Fusion corps de sapeurs de pompiers : Descriptif de la nouvelle organisation ? convention ?

Les communes concernées ont décidé de créer un nouveau corps de sapeurs-pompiers. Actuellement la Convention de collaboration n'est pas encore signée mais elle devrait l'être avant la fin de l'année.

7. Charges de personnel : Il y a beaucoup de variations et il semble que lors du dernier Conseil Général, il nous avait été indiqué que l'imputation des heures allait être abandonnée au profit d'une évaluation tous les x ans. Est-ce que ces variations en sont la conséquence ?

Il est difficile de répondre à la question dans la mesure où elle ne cible pas des baisses ou des augmentations précises. Le Conseil municipal n'a pas abandonné les imputations des heures, il a simplement décidé de ne pas procéder annuellement aux adaptations, en fonction de la réalité de l'année précédente, mais tous les 3 à 5 ans. Cette année, les imputations ont effectivement été adaptées, ce qui peut expliquer les variations constatées. D'une manière générale, comme cela est indiqué dans le message, les charges de personnel progressent de Fr. 163'900.-. Ce montant est la conséquence de l'augmentation théorique de 2% appliquée aux salaires avant entretiens d'évaluation, de l'augmentation du nombre de places aux structures jeunesse, qui a nécessité des engagements complémentaires et du transfert des charges personnel des pompiers, qui feront l'objet d'une refacturation par la ville de Monthey

8. En particulier pour les investissements, ce pourrait être intéressant dans les commentaires de mettre entre parenthèse le coût total du projet ou un pourcentage d'avancement ou quelque chose pour qu'on puisse se rendre compte d'où on en est. Exemple : 700.501.00 EP Chambre de connexion bidirectionnelle avec Monthey CHF 100k en 2021 = entier du coût ?

Dans l'inventaire, le coût total est en principe indiqué dans la première colonne après les commentaires.

Pouvons-nous obtenir est le tableau de bord des chantiers. Mais de manière général le statut des projets en général.

L'inventaire indique l'ensemble des dépenses importantes et variables, ceci pour l'année sous revue ainsi que pour la planification quadriennale. Un tableau de suivi de l'ensemble des gros projets d'investissements sera présenté lors du bouclage des comptes 2020.

De même, est-ce que l'ensemble des factures et/ou plus-value sont contresignées par un Municipal ou le chef de service ?

La validation des factures sont signées électroniquement dans la GED, selon la directive traitant des compétences financières.

9. Pourrions-nous obtenir un tableau récapitulatif de l'ensemble des conventions et tâches (partage de personnel, etc...) que nous avons avec Monthey.

[Voir tableau en annexe](#)

10. Pouvons-nous connaître le taux d'investissement qui sont réalisé par des entreprises locales (commune, district, région...)

Il est difficile de fournir cette information. Les adjudications de travaux d'investissements sont régies notamment par l'accord intercantonal pour les marchés publics (AiMP) en fonction des seuils définis par cet accord. Toute entreprise répondant aux critères donnés peut participer aux appels d'offres. C'est sur la base de critères définis à l'avance (dont le prix en est un important) que l'adjudication s'effectue. Un critère spécifique à la localisation est pris en compte lors de la préparation des appels d'offres. Dans la mesure du possible et pour les marchés publics de gré à gré notamment, une sensibilisation sur nos entreprises locales est effectuée.

11. Page 7 du message. Pourquoi avons-nous une augmentation des produits traitants de la STEP ?

Dans le cadre des travaux de rénovation de la STEP actuellement en cours, le Service cantonal de l'Environnement (SEN) a fixé toute une série de contraintes en matière de qualité de traitement des eaux usées, en phase « chantier ». Pour atteindre les objectifs fixés par le SEN, certaines adaptations ont dû provisoirement être réalisées, le temps des travaux. L'une d'entre elles consiste à augmenter notablement l'adjonction de chlorure ferrique lors du traitement biologique des eaux.

12. Page 7 du message. Est-ce une bonne idée d'avoir une diminution de coût sur l'entretien des outils informatiques. C'est quoi l'idée ?

La diminution n'est que de Fr.12'500 et elle est due notamment au fait qu'en 2020 une refonte complète de l'organisation des serveurs a été effectuée. Il n'y a pas de volonté de réduire l'entretien du parc informatique, bien au contraire. La stratégie de digitalisation va générer des besoins en infrastructure et en logiciels importants ces prochaines années.

13. Statut du projet Eurotube ?

Le projet qui nécessite un changement d'affectation des zones et du règlement communale des constructions et des zones a fait l'objet d'une mise à l'enquête. Cette mise à l'enquête publique a entraîné 3 oppositions et une remarque de la part de citoyens, respectivement des ONG WWF et Pro Natura. Au moment d'écrire ces lignes, la Commune de Collombey-Muraz est en train d'organiser les séances de conciliation.

Questions de détail

A. Budget de fonctionnement

011.318.37	<p>Quelle est la durée de cette mesure ? Avons-nous déjà pu analyser la mesure ?</p> <p>Une analyse de l'impact d'easyvote sur la participation sera réalisée dans le courant de l'année 2021. En fonction des résultats, la poursuite de la collaboration sera soumise au Conseil municipal qui décidera ou non d'inscrire un montant au budget 2022. Le dernier mot appartiendra au Conseil général</p>
012.300.00	<p>Que représente les 30'000 CHF en plus ?</p> <p>Le Conseil municipal a décidé de proposer au législatif de laisser une marge de manœuvre à l'Exécutif de la prochaine législature pour décider d'une éventuelle augmentation des indemnités prévues pour les conseillers municipaux.</p>
012.436.70	<p>Il n'y a plus de contribution versée dans la caisse communale ?</p> <p>Il s'agissait principalement d'allocations perte de gain versées par la caisse de compensation liées aux jours d'armée effectués par le Président.</p>
021.352.00	<p>Qui décide de ce montant ?</p> <p>Actuellement c'est l'Antenne Valais romand, qui regroupe toutes les communes du Valais romand et le canton, qui fixe ce montant. A l'avenir, pour avoir une plus grande transparence sur la destination de ces fonds, un découpage de ce montant devrait être effectué.</p>
029.318.50	<p>On passe d'un budget de CHF 50k à CHF 66k.</p> <p><i>Au niveau des commentaires, en 2020 on avait CHF 45k -> ok</i></p> <p><i>En 2021, on a CHF 36k donc il y a vraiment CHF 30k de frais actes courants ?</i></p> <p>Comment expliquer cette différence par rapport à 2019. Différence uniquement liée aux frais d'actes ?</p> <p>Ce poste évolue de façon aléatoire en fonction des besoins et de l'actualité. Par rapport à ce qui nous sera demandé, et notamment sur 2021 (système de contrôle interne, analyse de risques...) nous avons estimé un montant de Fr.30'000 pour l'ensemble des analyses et frais d'actes qui pourraient intervenir courant 2021.</p>
029.318.50	<p>Sécurité au travail. Statut du projet.</p> <p>Une convention a été signée avec la Ville de Monthey pour une mise en œuvre adaptée à Collombey-Muraz du concept développé chez notre voisine</p>
029.317.20	<p>Qu'est ce qui est réellement prévu ? A quoi en est-on.</p> <p>Les discussions initiées avec la Ville de Monthey n'ont pas été aussi productives qu'espéré. L'idée est désormais de penser la promotion économique au niveau régional et de s'appuyer sur Chablais région pour cela.</p>
100.318.10	<p>L'inventaire est fini en 2019?</p> <p>L'inventaire du patrimoine bâti a été achevé en 2020.</p> <p>Quel prix finalement ?</p> <p>Fr. 49'700 (2019) + Fr. 33'150 (2020) = Fr. 82'850</p>

	<p>Est-ce qu'il y a eu un rapport final ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Oui, un rapport final a été produit. • Tous les bâtiments situés en zones « Village » ou « Extension village » ont été inventoriés et font l'objet d'une fiche d'évaluation. • L'intégralité du dossier a été transmis au Service cantonal « Immobilier et Patrimoine » pour évaluation.
140.352.12	<p>Convention de répartition des frais et autres obligations. Pouvons-nous avoir la répartition intercommunale. Sur quel total ?</p> <p>Une estimation en fonction du nombre d'habitants des différentes communes concernées (Monthey, Massongex, Vérossaz et Collombey-Muraz) a été effectuée pour calculer la part revenant à notre commune concernant les coûts du nouveau corps des pompiers. Cela représente un 31,74% du budget net de Fr. 690'000 soit un montant de Fr. 220'000. Ce montant est à prendre avec prudence et seule une année d'expérience permettra de l'affiner.</p>
210.301.00	<p>Le total n'est pas juste. Pouvons-nous avoir le détail complet ?</p> <p>Il faut rajouter à la liste, non exhaustive qui est indiquée dans les commentaires, un montant de Fr. 13'800 pour la rémunération des moniteurs ski, ainsi que Fr. 4'200 pour les divers.</p>
210.318.20	<p>Pourquoi le budget du commentaire « Transport (autre que promenade) double passant de CHF 16k à CHF 32k ? (Augmentation élèves ? coûts par élèves ?)</p> <p>Rien que le ski coûte en transport près de Fr. 19'000.-. (année 2019-2020). En rajoutant toutes les autres sorties (1-2H neige) et visites culturelles, la somme devrait se rapprocher des Fr. 30'000. Je rappelle que nous ne pouvons plus demander d'argent aux parents. Cette dépense est aussi compensée par le versement du canton (gratuité de l'école) en avril (plus de Fr. 100'000 pour l'année scolaire 2019-2020).</p>
211.309.00	<p>Est-ce que la formation Peace-maker aura bien lieu. Annulée en 2019 faute de participants.</p> <p>La situation sanitaire a mis un coup d'arrêt à la formation. On espère qu'elle aura lieu en 2021.</p>
220.432.20	<p>Les charges augmentent alors que les recettes diminuent. Pourquoi ?</p> <p>La contribution des parents passe de 9'000.- à 2'000.-.</p> <p>C'est une erreur, le montant devrait être d'environ Fr. 6'000 à Fr. 8'000 et concerne principalement les repas refacturés pour des enfants en institutions spécialisées.</p>
239.318.00	<p>Quel est la politique en la matière ?</p> <p>La Commune accorde un soutien financier aux apprentis qui en font la demande et dont la moyenne ne laisse pas augurer la réussite de l'année scolaire. La prise en charge des cours d'appui est répartie de la manière suivante :</p> <p>Si le coût horaire facturé par le prestataire du cours est de Fr. 65, la commune prend à sa charge les premiers Fr. 5. Sur les Fr. 60 restant, 50% du montant est refacturé aux parents qui bénéficient d'une subvention cantonale de 30% sur un montant maximum de Fr. 45. Le solde est à charge de la commune. En clair, la commune paie Fr. 35, le canton Fr. 13.50 et les parents Fr. 16.50.</p>
300.301.00	<p>Combien d'EPT pour la bibliothèque ?</p> <p>Il y a actuellement 2 EPT pour la bibliothèque, dont 0,2 sont refacturés aux autres communes.</p>

320.310.10	Création/acquisition reportages photos et vidéos CHF 12'500 -> s'agit-il d'un report de 2020 sur 2021 ou d'une prestation supplémentaire ? C'est une prestation introduite depuis 2020 et qui concerne un forfait alloué à un prestataire pour la préparation de reportages photos et vidéos sur des sujets communaux destinés à alimenter les réseaux sociaux de la commune.												
350.314.00	Usure ou vandalisme ? Usure normale												
490.311.00	Pourquoi encore des dépenses COVID pour 2021 ? La situation actuelle montre que l'anticipation était correcte												
490.314.90	Il me semblait en avoir vu englobé dans d'autres rubriques, non ? non. Le « LP » n'était pas vraiment nécessaire. Quel est le pourcentage de l'augmentation ? Le coût supplémentaire concernant le COVID-19 représente un montant de Fr. 3'845 par semaine pour l'ensemble des sites. Nous sommes partis sur une trentaine de semaines, soit en tout cas jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.												
541	<p>Les charges augmentent, mais proportionnellement, ce n'est pas le cas pour les revenus. Est-ce normal. N'y a-t-il pas d'adaptation automatique du financement ?</p> <p>Le budget 2021 a été établi sur la base des comptes 2019. Au vu de l'augmentation du nombre de places d'accueil en 2019 (passage de 89 places d'accueil en juillet 2019 à 109 place en août 2019, puis passage à 155 places en août 2020 à l'UAPE et passage de 76 places à 102 places en crèche), une comparaison entre les comptes 2019 et le budget 2021 semble la plus appropriée puisqu'elle tient compte de ce qu'il s'est réellement passé en 2019 (ce qui n'est pas le cas pour le budget 2020). Ci-dessous la comparaison :</p> <table border="1" data-bbox="456 1227 1390 1373"> <thead> <tr> <th></th> <th>Charges</th> <th>Revenus</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Compte 2019</td> <td>3'124'616.45</td> <td>1'618'157.45</td> </tr> <tr> <td>Budget 2021</td> <td>3'503'800.00</td> <td>1'869'000</td> </tr> <tr> <td>% d'augmentation</td> <td>12.13</td> <td>15.50</td> </tr> </tbody> </table> <p>Nous constatons que les revenus ont augmenté d'une façon plus significative que les charges selon le budget. Nous référant également au coût par place, nous constatons qu'il diminue ce qui laisse sous-entendre que l'augmentation des revenus est également plus importante que celle des charges par rapport au nombre de places offertes. Pour ce qui est de la participation des parents pour l'UAPE (541.434.10), ayant vécu une double augmentation des places d'accueil en 2019 et en 2020, nous n'avons pas encore eu une année complète de référence, ce qui rend la projection un peu plus complexe.</p>		Charges	Revenus	Compte 2019	3'124'616.45	1'618'157.45	Budget 2021	3'503'800.00	1'869'000	% d'augmentation	12.13	15.50
	Charges	Revenus											
Compte 2019	3'124'616.45	1'618'157.45											
Budget 2021	3'503'800.00	1'869'000											
% d'augmentation	12.13	15.50											
570.364.11	La couverture de déficit réapparaît. Doit-on s'inquiéter ? La situation en lien avec le COVID-19 nécessite une prudence accrue.												
589.318.58	Que couvre ce mandat ? Quelle durée ? 1 an, plus ? Est-ce qu'il y a toujours un éducateur de rue ? L'objectif consiste au soutien de la mise en œuvre de la politique de la jeunesse (10-25 ans) sur le territoire communal (voir CDC en annexe). Le mandat fera l'objet d'une convention de collaboration. Si le CG valide ce montant, la mise à disposition d'un-e collaborateur-trice à 70% par Soluna sera possible.												

	Il y aura toujours la possibilité de bénéficier d'un TSHM, qui restera actif (voir compte 540.352.00)
589.366.72	Indigent. Terme peu à propos. Merci de proposer un autre terme. Le terme « indigent » est une erreur. Il aurait fallu écrire incontinent. Cela sera corrigé.
589.460.30	Rien dans le budget. Normal ? Des subventions sont demandées en fonction des projets proposés. Par mesure de prudence nous ne comptabilisons pas de subventions dont l'octroi n'est pas garanti.
610.318.50	En quoi consiste ces études ? <i>RC302 réaménagement tronçon Collombey-Monthey Fr. 30'000</i> Sous l'égide du canton et en collaboration des services techniques des communes de Monthey et de Collombey-Muraz, le Service de la Mobilité (propriétaire de la route) va organiser un mandat d'étude parallèle (MEP) qui permettra de désigner l'équipe pluridisciplinaire chargée de conduire le projet de requalification de l'espace public. La volonté est de valoriser l'espace public le long de la Route Cantonale RC 302, sur un tronçon d'environ 2.3 km (700 m sur Collombey-Muraz et 1'600 m sur Monthey) pour rendre cet espace plus qualitatif et plus agréable à vivre, en profitant notamment du déplacement planifié de l'AOMC <i>Etudes mobilité en collaboration avec le SDM du canton Fr. 20'000</i> Pas défini – Réserve pour études diverses de mobilité qui sont régulièrement engagées par le service de la mobilité (capacité de carrefour, mobilité douce, ...)
620.314.00	Liaison MD Verger – St-Didier. De quoi s'agit-il ? Lors du dépôt d'un projet de construction sur la parcelle n°1013 à Collombey, le Conseil municipal a négocié la réservation d'un passage dédié à la mobilité douce (servitude publique), qui permettra de relier de manière très directe le centre du Village et le Quartier du Verger (secteur Maison de la Santé). Le coût de l'aménagement de surface (génie civil) sera à la charge de la commune.
620.318.50	Pourrions-nous avoir connaissance du projet du carrefour ZA Les Plavaux. <ul style="list-style-type: none"> • L'étude pour l'aménagement et l'optimisation du carrefour est en cours. Tel qu'il se dessine, le projet prévoit de réaménager non-seulement le carrefour mais tout le secteur de manière beaucoup plus large, de manière à sécuriser l'accès au centre scolaire depuis le côté Ouest en réorganisant la zone de parcage notamment. • À ce jour, si les éléments principaux de l'étude semblent se dessiner, le dossier doit encore atteindre un niveau de maturité supérieur. L'objectif est de pouvoir mettre à l'enquête publique ce dossier début 2021, de lancer les appels d'offres, afin de pouvoir arriver avec des propositions chiffrées précises pour l'établissement du budget 2022.
622.309.00	Ce n'est pas une personne, mais 2 personnes Le commentaire faisait état du coût pour 1 personne et effectivement pour 2 personnes cela coûte Fr. 2'000.
622.312.74	Il est prévu une étude en 2021 pour décider de l'utilité du local du feu. Pourquoi autant de chauffage, eau et électricité ? Depuis quand ces locaux seront occupés ?

	Nous avons prévu une consommation annuelle, ne sachant pas à partir de quand le local sera utilisé par les TP.
622.314.74	Dans le commentaire CHF 15k alors que dans le budget CHF 10k -> erreur Le montant a été revu à la baisse et le commentaire n'a pas été ajusté effectivement.
650.318.50	Pole échange du Corbier (CHF 50k sur budget 2020, reporté ; CHF 25k en 2021) Est-ce que c'est la partie budgétée en 2020 qui a été reporté ? Reportée en intégralité et augmentation ? <ul style="list-style-type: none"> • Aucune dépense pour cette étude en 2020 • Il a été retenu de freiner cette étude, compte tenu que le dossier majeur de sécurisation de la ligne AOMC n'était pas finalisé (sera mis en seconde consultation au printemps 2021) • Compte tenu des incertitudes concernant le calendrier de ce dossier et la dépendance au projet AOMC, le budget pour cette étude a été réduit pour 2021.
650.318.50	Croisement CFF-Perraires. Avons-nous une planification ? Les études de ce projet vont se faire entre 2021 et 2022. Une mise à l'enquête serait possible au plus tôt vers fin 2022 (vision optimiste) ou 2023. La réalisation (12 à 18 mois de travaux) pourrait être initiée vers 2024 au mieux, pour une mise en service pour décembre 2025 ou 2026 au plus tôt. Prochaines étapes des études à mener sous pilotage de CFF-Infrastructure MS0: Clarification du mandat : fin souhaitée en <u>mars 2021</u> (toutes les données de bases sont identifiées et connues) MS1: Eventail de variantes conceptuelles : fin souhaitée <u>en mai 2021</u> . Les études menées tant côté Valais que CFF – division voyageurs devraient faciliter cette étape MS2: meilleure variante conceptuelle : cette variante, qui conditionne la suite du travail devrait être identifiée et <u>validée durant l'été 2021</u> MS3: Achèvement de l'étude : probablement pas avant 2022 – un calendrier plus précis sera connu en mai ou juin 2021 (avec la fin du MS1)
651.366.40	Merci d'expliquer cette rubrique comptable. Il s'agit de la gratuité du réseau Chablais-Agglo pour les citoyens de la commune de Collombey-Muraz. Cette rubrique est apparue suite à l'amendement accepté par le CG du 16.12.2019.
700.352.70	A quoi en est-on avec cette convention ? <ul style="list-style-type: none"> • La commune de Monthey a engagé un nouveau collaborateur depuis le 1er juillet 2020. • Grâce à ce renforcement d'effectif, une collaboration étroite pour tous les dossiers en lien avec l'eau potable s'est mise en place entre les 2 communes. • Notre commune s'appuie désormais sur les compétences spécifiques liées à l'eau potable, du bureau technique monthésan parmi lesquelles : <p style="text-align: center;">Tâches de planification stratégique :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Approvisionnement</u>: prévision du besoin, bilan d'eau et d'exploitation, plan général d'alimentation (PGA), protection des ressources, collaboration régionale, gestion des budgets d'études, conventions, bases légales,... • <u>Distribution et réseau</u>: Plan d'investissement à long terme, gestion du budget disponible, coordination avec le personnel de la section des eaux, ...
700.480.00	<p>Devons-nous nous attendre à une augmentation des taxes ? Quand ?</p> <p>Les taxes, de manière générale, devront être réanalysées en fonction de l'évolution des infrastructures proposées. L'analyse commencera dès l'année prochaine. Pour les eaux usées, il s'agira d'analyser l'incidence de la mise en production de la nouvelle STEP communale. D'éventuelles modifications des différentes taxes feront de toute manière l'objet d'une présentation au Conseil général avec une validation des incidences financières.</p>
710.318.50	<p>Cadastre des eaux industrielles. Est-ce nouveau ? le but ? est-ce une obligation légale ?</p> <p>Le cadastre des eaux usées industrielles et artisanales est de la responsabilité des communes (art. 26 al. 2 LcEaux). Néanmoins, à ce jour, aucune commune valaisanne ne dispose d'un tel cadastre et le cadre ainsi que la forme demeure floue. Avec l'appui du service cantonal de l'environnement (SEN) les principales communes valaisannes (dont Collombey-Muraz) ont été sensibilisées à cette problématique. Différentes pistes et propositions ont été formalisées.</p> <p>Afin de se conformer à la législation, un mandat d'étude ciblé sera lancé en 2021, avec le concours d'une société spécialisée. L'objectif est le suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Etablir une liste des entreprises susceptible de produire des eaux résiduelles chargées chimiquement, ou ayant une incidence sur le traitement d'épuration des eaux usées. 2) Visiter ces entreprises 3) Rédiger des fiches techniques pour chacune d'elles 4) Etablir un cadastre
710.480.00	<p>Idem question 700.480.00. Augmentation ? Quand ?</p> <p>Voir réponse point 700.480.00</p>
720.318.85	<p>En quoi consiste cette surveillance ?</p> <p>Il s'agit notamment de prestations demandées à des entreprises spécialisées pour surveiller nos points de collecte. Deux aspects sont avant tout recherchés avec la stratégie mise en place, c'est d'abord de faire de la prévention avec de l'éducation de la population sur la récupération des différentes catégories de déchets, et ensuite de la répression pour les citoyens qui ne respecteraient pas les règles édictées.</p>
720.434.71	<p>Pourquoi cette baisse ? Moins de déchets ?</p> <p>Cette baisse est estimée en fonction de l'introduction du système GastroVert Private et la mise à disposition pour la population de containers destinés à récupérer les déchets alimentaires (système de Twins avec une carte d'accès). La récupération de ces déchets entraînera obligatoirement une baisse du volume des déchets ménagers dans les sacs taxés.</p>

790.318.50	<p>Aménagement secteur Plavaux. De quoi s'agit-il ? L'idée est d'engager une réflexion sur l'organisation et l'aménagement du secteur des Plavaux, situé en zone constructions et installations d'intérêt public. Il s'agira de définir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelle vision pour le futur dans cette zone, - quels besoins, - quels équipements, - quelles organisations des activités, - quelle accessibilité ? <p>Cela correspond à l'actuel secteur comportant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le terrain de foot des Plavaux - Le terrain d'entraînement - La parcelle attenante, actuellement cultivée, propriété de la commune depuis peu - Le skate parc - Les différents espaces encore libres dans le secteur - Les vestiaires de l'USCM - Le parking des Plavaux et l'accès à la Structure jeunesse.
810.314.00	<p>Lutte contre les plantes envahissantes. De quelle manière ? Selon directives et cours donnés par le canton : Renouée du Japon : traitement chimique toléré (sauf zones sources et proximité cours d'eau) car peu ou pas d'alternative efficace Berce du Caucase : coupe juste au-dessous du sol avec bêche Solidage du Canada : fauchage avant floraison Sénéçon du Cap : arrachage</p>
869.318.35	<p>Achats groupés panneaux photovoltaïques : de quoi s'agit-il ? Sur quel bâtiment est-il prévu de les installer ? L'objectif de l'appel d'offre groupé est de favoriser le développement des installations solaires photovoltaïques sur la Commune. L'enjeu est d'identifier et regrouper les propriétaires désireux d'installer des panneaux photovoltaïques sur leur toit afin qu'elles puissent bénéficier de rabais de volume ainsi qu'un accompagnement par un professionnel. Dans cette démarche, la Commune joue le rôle de facilitatrice. Elle mandate un cabinet de conseil pour organiser deux événements sur cette thématique à l'intention de la population. A l'issue de ces événements, les participant·e·s souhaitant installer les panneaux solaires sont accompagné·e·s par le cabinet de conseil jusqu'à la réalisation de leur installation photovoltaïque. L'appel d'offre groupé a permis à la Commune d'Epalinges, de taille et de nombre d'habitant·e·s comparable à Collombey-Muraz, de multiplier par 2.5 le nombre d'installations solaires sur des bâtiments existants en une année. En Valais, aucune Commune n'a entrepris d'actions similaires, Collombey-Muraz se placerait alors comme précurseur</p>
869.318.35	<p>A quoi en est-on avec l'étude pour l'adaptation au changement climatique (menée avec Monthey) ? L'objectif de l'étude est d'élaborer un état des lieux des possibilités d'adaptations au changement climatique (stratégies pour éviter les îlots de chaleur, assurer la qualité de l'air, etc.) dans la région. Malheureusement, le montant de l'étude n'a pas été retenu au budget montheysan 2020. Cette étude ne faisant sens que sur un territoire élargi, il ne semblait pas pertinent de poursuivre le projet sans la participation de Monthey.</p>

869.318.50	<p>Planification énergétique territoriale. De quoi s'agit-il ?</p> <p>Une planification énergétique territoriale permet d'identifier les moyens d'actions territoriaux cohérents et efficaces pour rationaliser l'utilisation des ressources, en particulier énergétiques, du territoire. En 2011, Collombey-Muraz s'est dotée de sa première planification énergétique. Elle a tout à gagner à opérer une mise-à-jour de celle-ci en raison des évolutions méthodologiques de la planification, de l'intégration de nouveaux indicateurs (émissions de CO2 sur le territoire, énergie primaire), de l'intégration des données de la SATOM et de l'évolution des objectifs « société à 2000 watts ». En outre, cette mise à jour pourrait bien être exigée dans le cadre de la nouvelle loi cantonale sur l'Energie.</p> <p>Ce document s'inscrit dans la visée de l'obtention du label Cité de l'énergie GOLD puisqu'il permettra d'établir des fiches d'actions à mettre en œuvre sur le territoire communal.</p>
870.434.10	<p>Le terme taxe est toujours utilisé. Merci de corriger.</p> <p>Selon MCH la nature 434 =Autres redevances d'utilisation et prestations de services</p> <p>Définition :</p> <p>Taxes relatives à l'utilisation particulière d'équipements publics</p>
901.401.	<p>L'augmentation est sensible par rapport aux comptes 2019 ? justification ?</p> <p>Une provision de Fr. 550'000 avait été appliquée pour les comptes 2019, souvenez-vous. Il s'agissait en effet de provisionner un effet COVID déjà sur les comptes 2019 puisque l'incidence pour les personnes morales pouvaient déjà impacter les comptes 2019.</p>

B. Comptes d'investissement

140.503.38	<p>Peut-on avoir un résumé des coûts projetés de la construction de cette caserne (avec répartition Canton, Monthey, Collombey-Muraz) ?</p> <p>Les coûts projetés n'ont pas évolué depuis l'acceptation du budget par la Conseil général. Par ailleurs, actuellement, ce budget est strictement tenu.</p> <p>Pour rappel, le coût total s'élève à Fr. 9'620'000</p> <p>La répartition est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Canton (43% de Fr. 6'279'000, soit Fr. 2'700'000 au max. et soutien du fonds abris PC pour Fr. 470'000 au total, soit Fr. 300'000 pour Monthey et Fr. 170'000 pour Collombey-Muraz) ; - Commune de Monthey (2/3 du solde), soit Fr. 4'300'000 - Commune de Collombey-Muraz (1/3 du solde), soit Fr. 2'150'000
210.503.31	<p>Salle Poly. Détail de la rénovation de la toiture. (panneaux PV – végétalisation – sécurisation antichute ?)</p> <p>Les détails constructifs ne sont pas connus à ce jour. Actuellement, toute une série d'étude a été lancée au sujet de ce bâtiment afin de disposer d'un diagnostic solide de la situation : ingénieur civil, ingénieur électricien, ingénieur CVS, Physicien du bâtiment, Ingénieur protection incendie, spécialiste amiante.</p> <p>À la lumière de ces différentes études, le bureau d'architecte pourra faire des propositions de rénovation.</p> <p>Les montants devisés et portés au budget 2021 doivent permettre d'assainir la partie haute (sur salle polyvalente) et un petit secteur prioritaire de la partie basse (sur vestiaires)</p>
340.503.52	<p>Qu'est ce qui est prévu comme aménagement ? Est-ce qu'il y a une réflexion sur le développement de cette zone ?</p> <p>La commune a été sollicitée par rapport à la réalisation d'une halle de paddle/tennis, qui serait potentiellement réalisée en collaboration et à proximité des équipements du tennis-club.</p> <p>En cas de concrétisation, le Conseil municipal est d'ores et déjà entré en matière pour une participation financière, pour les aménagements extérieurs et le raccordement de l'eau potable.</p> <p>Si des plans d'avant-projet ont été produits, le dossier d'enquête n'est pas encore déposé par les initiants du projet.</p> <p>Les détails du projet ne sont donc à ce stade pas encore définis.</p> <p>La somme de Fr. 100'000.- doit être considérée comme un montant prévisionnel cadre qui doit permettre, en cas de concrétisation du projet de financer certains aménagements (notamment pour le stationnement) dont les détails et l'ampleur ne sont pas encore connus à ce stade.</p>
340.565.34	<p>Si nous comprenons bien, les travaux seront terminés à la fin 2020 ?</p> <p>Oui</p>
620.501.00	<p>De quels projets on parle ?</p> <p><i>Aménagements cheminement côté nord église Collombey Fr. 40'000</i> Proposition de mettre en valeur le passage public (piéton) qui longe la façade nord de l'église de Collombey par un aménagement paysager.</p> <p><i>Nouveau chemin de MD STEP - Digue du Rhône Fr. 300'000</i> Dans le cadre de la rénovation de la STEP de Collombey-le-Grand, les eaux traitées seront rejetées au Rhône.</p>

	<p>Simultanément à ces travaux, la commune a l'opportunité de réaliser un axe de mobilité douce, sur le même tracé que la conduite, conformément au schéma directeur communal. Cet itinéraire a l'avantage de se raccorder directement sur la future passerelle MD qui sera réalisé dans le futur, dans le cadre du projet Rhône 3 et offrir ainsi une liaison directe en direction d'Ollon.</p> <p><i>Organisation et uniformisation routes de plaine Fr. 65'000</i></p> <p>La commission de signalisation et Police a engagé une réflexion afin de réorganiser les routes communales de plaine selon le type d'usagers et la fonction de la route. Le projet consiste à mettre en place une signalisation cohérente et structurée sur l'ensemble du territoire.</p> <p>La commission des affaires agricoles a été consultée pour préavis.</p> <p>Le Conseil municipal a validé les lignes directrices de ce projet.</p>
650.501.07	<p>Merci de préciser ce qui va être réalisé et où ?</p> <p>Le montant porté au budget est un montant cadre pour améliorer un certain nombre d'arrêts de bus Mobi-Chablais.</p> <p>S'agissant d'une mesure inscrite dans le projet d'agglomération, ces différentes optimisations seront coordonnées à l'échelle des communes de l'agglomération (un seul dossier) afin de pouvoir bénéficier d'un subventionnement.</p> <p>À ce jour, les différents investissements ne sont pas encore arrêtés ni « localisés » précisément. Une priorisation des travaux est en cours en fonction notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du degré de sécurité actuel - Du coût des mesures à engager - De la fréquentation de l'arrêt et du type d'usagers <p>Il conviendra en priorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'aménager des abribus où cela est possible et le plus nécessaire - De mettre en conformité les arrêts selon la LHand (loi sur l'égalité pour les handicapés).
650.501.65	<p>Est-ce des investissements sur la commune ou alors une répartition intercommunale ?</p> <p>Le montant de Fr. 140'000.- correspond à la participation communale aux nombreux mandats d'études d'ores et déjà engagés et qui seront réalisés d'ici fin 2021 pour le projet de sécurisation de la ligne AOMC (nouveau tracé – déplacement des voies)</p> <p>Pour rappel la répartition entre les différents partenaires est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • OFT : 85% • Canton 10,5 % • Commune de Monthey : 3,0% • Commune de Collombey-Muraz : 1,5%
711.506.72	<p>Est-ce que les surcoûts entendus sont déjà intégrés dans les montants au budget ?</p> <p>Les montants au budget sont ceux qui devraient être dépensés en 2021. La question du dépassement global du budget sera présentée lors du Conseil général de décembre 2020 et une éventuelle augmentation du crédit d'engagement sera demandée au moment où le crédit actuel sera épuisé.</p>



Prestations et tâches avec Monthey

<u>No de</u> <u>compte</u>	<u>budget 2021</u> <u>CHF</u>	<u>réalisé dernier exercice</u> <u>Année</u>	<u>CHF</u>	<u>Commentaires</u>
029.318.50	5 000.00	2019	26 938.00	Répartition des coûts pour analyse fusion (1/3-2/3 avec Monthey)
029.318.50	12 000.00			Gestion de la santé et la sécurité au travail
090.312.47	3 500.00	2019	3 199.30	Fourniture électricité et eau aux Neyres
113.352.00	1 425 000.00	2019	1 350 000.00	Prestations police municipale selon convention (en fonction du nombre d'ha)
121.352.15	25 500.00	2019	23 363.45	Participation aux frais fonctionnement tribunal du district
122.352.00	150 000.00	2019	131 283.20	Participation à l'APEA du district répartition 19.54%
140.352.12	220 000.00			Mise en place d'un corps de pompiers commun avec Monthey (représente le 31.74% des coûts nets)
140.352.05	60 000.00	2019	60 000.00	Chargé de sécurité (selon convention de droit public avec Monthey)
161.352.16	3 800.00	2019	237.10	Coût de l'Etat Major de conduite régionale
351.312.36	1 800.00	2019	883.60	Fourniture électricité et eau aux Neyres (abri PC)
440.352.00	454 800.00	2019	425 917.80	CMS Régional (répartition 50% en fonction du nombre d'ha, 50% au nombre de soins donnés)
540.352.00	58 800.00	2019	49 350.00	Travailleur social hors murs (correspondant au 25.32% des coûts globaux)
589.318.58	101 200.00			Mandat de prestation pour de l'animation culturelle correspondant à un 70% EPT
620.312.30	2 000.00	2019	2 795.40	Eclairage public Les Neyres + zone commerciale Champerfou
700.352.70	90 000.00			Prestations d'ingénierie avec Monthey (estimation montant forfaitaire d'un ingénieur)
869.352.86	43 700.00	2019	22 832.40	Mandat de prestation pour une déléguée à l'énergie (25%) et une assistante (15%)
	2 657 100.00		2 096 800.25	